

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MAI 2021

Convocation du 03/05/2021

Etaient présents :

Messieurs BOULAY Olivier, CHARLES Alain, GRASTEAU Daniel, MESCHIN Jean-Michel,

Mesdames KOLLA Marina, MEUNIER Nadège, , BOUCHER Marie-Laure, SOUMAH-BARRIER Aline.

Absents : Mme JOFFROY Magali, M TILLARD Romain et GONZALEZ Alfredo.

Mme Nadège MEUNIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Demande de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Dossier GUYON/ FORTUNE

Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour,

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil en date du 02 avril 2021.

Le compte rendu de la réunion du deux avril deux mil vingt-et-un est approuvé et signé par le conseil municipal.

Convention fond de concours pour les travaux de voirie à « la nouebernon » avec la CDC

Monsieur le Maire laisse la parole à Alain CHARLES qui informe le conseil municipal que les travaux consistent à poser une buse à l'intersection de la voie communale n°4 et le chemin rural n°54 dit de la nouebernon afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

Une convention de fond de concours entre la commune de La Madeleine-Bouvet et la Communauté de Communes doit être signée. Elle a pour objet de définir les modalités de versement par la commune d'un fond concours à la CDC pour la réalisation du chantier.

Le montant des travaux s'élève à 2 325 € HT.

Le montant du fond de concours est de 50 % du montant HT des travaux et plafonné à 0.5 x 2 325 € HT, soit 1 162.50 €. Ce montant sera calculé selon les quantités réellement exécutées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document qui s'y réfère pour ces travaux de voirie avec la CDC
- accepte la mise à disposition de cette partie de voirie à « la motellerie » vers la « nouebernon » à la Communauté de Communes Cœur du Perche.

Demande de subvention de l'UNA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association de l'UNA a fait une demande de subvention. Il explique qu'une subvention est donnée par la CDC à l'UNA ainsi qu'à l'ADMR dont le montant est de 7 500 euros pour chaque association. De ce fait les communes ne participent pas.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'UNA.

Dossier GUYON/ FORTUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître BELLEMERE de Bretoncelles a étudié le dossier d'acquisition par la commune de l'immeuble cadastré C 110 qui appartient aux consorts GUYON / FORTUNE. Elle propose de ramener les frais du dossier à la somme de 2 400 euros.

Les frais étant revus à la baisse par rapport à ce qui était proposé précédemment, et afin de clarifier l'affaire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Maître BELLEMERE.

La dépense est prévue à l'opération 41 du budget.

Organisation de l'ouverture des plis pour les travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient que la commission des travaux se réunisse,

- pour l'ouverture des plis pour les travaux de la salle polyvalente
- pour faire le point des travaux à venir

Organisation du bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains

Monsieur le Maire demande à chacun ses disponibilités pour les élections. En raison des conditions sanitaires actuelles, elles auront lieu à la salle polyvalente.

Questions diverses

- M le Maire donne plusieurs informations à savoir :
 - o M RODHAIN et Mme RADENAC, candidats aux prochaines élections départementales, viendront présenter leur programme le 04 juin à 18 heures à la mairie (avant la réunion de conseil).
 - o Un rendez-vous avec M GODARD, responsable de la Poste a eu lieu afin de proposer une simulation tarifaire pour mettre en place le système d'adressage dans les hameaux.
 - o L'agence départementale d'Ingénierie 61 propose aussi ce service, une rencontre aura lieu prochainement afin d'en connaître les modalités.
 - o Mme LEHMAN et M TERYN du conseil régional sont venus le 09 avril dernier pour la demande d'arrêt de bus à l'herbage. Le dossier est à l'étude.
 - o Orne métropole n'a pas encore étudié le dossier d'aménagement de bourg.
 - o Les plantations dans le cimetière sont faites.

Mme Soumah-Barrier Aline informe qu'elle a assisté à une réunion du CIAS à la CDC. Elle signale aussi mettre à jour le site Internet de la commune.

Mme Meunier Nadège informe qu'elle a assisté à une réunion pour les adolescents à la CDC.

La séance est levée à 20h30.